



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



15177615

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 10 DEC. 2015

Le Greffier

N° d'entreprise : **431.021.379**

Dénomination

(en entier) : **Les Amis du Château de Monceau-sur-Sambre**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans but lucratif**

Siège : **Château de Monceau, place Albert 1er, 28-6031 Monceau-sur-Sambre**

Objet de l'acte : **Elargissement des statuts et renouvellement du conseil d'administration**

Conformément à l'art. 7 des statuts, le CA du 24 août 2012 marque son accord pour acter la démission des membres suivants : MM Frigo Jean (DCD), Cabiaux Dominique, Frigo Pascale, Sonnet Philippe.

L'Assemblée générale du 21 juin 2013 ont pris les décisions suivantes :

nomination en qualité d'administrateur de MM Suzanne Bargibant, Francis Bughin, Dominique Frantzen, André Frédéric, Yesim Gunes, Marc Parmentier, Virginie Raach, Michael Ternoey,

Ne sont plus membres du Conseil d'administration MM Nese Acikgoz, Alisson De Clercq, Christian Depryck, Cyprien Deviliers, Jean-Claude Finet, Jacqueline Leffin, Eddy Poncelet, Vanderstraeten Jean-Marie, Jean-Luc Verly.

Le Conseil d'administration du 21 juin 2013 ont désigné à l'unanimité en qualité de :

Président du CA et de l'AG : Serge Beghin

Vice-Président du CA et de l'AG : Jean-Pierre De Clercq

Administrateur-Délégué du CA et de l'AG : Daniel Massart

Secrétaire du CA et de l'AG : Dominique Frantzen

Nathalie Rucquoy (reg nat 690727 09808) employée, est désignée pour la gestion journalière sous la responsabilité du CA et de l'AG sans qu'elle n'en fasse partie.

Le CA du 13 février 2014 a acté la démission de M José Daune et le décès de Monsieur Fernand Dubuc, tous deux administrateurs représentant le privé, deux nouveaux administrateurs toujours à titre privé sont proposés et admis à l'unanimité dans le CA. Ceux-ci sont Mme Manon Beghin et M Guy Fromont.

Le CA du 14/07/2015 a donné son accord à l'unanimité pour élargissement des statuts, conformément à l'article 19 des statuts, en ajoutant un alinéa supplémentaire en art 3 : "Elle pourra sur le territoire de Monceau-sur-Sambre initié toutes activités socio-culturelle, les financer, s'y associer, ou participer à leur financement"

Daniel Massart

Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature